



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PREFECTURE  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des enquêtes publiques  
et des installations classées  
AXR **68SIS06778**

**ARRÊTÉ**  
**Du 9 janvier 2019**  
**portant création d'un secteur d'information sur les sols**  
**Commune de SAINT HIPPOLYTE**

Le préfet du Haut-Rhin  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- VU** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Haut-Rhin ;
- VU** la consultation des communes et des EPCI ;
- VU** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- VU** les observations du public recueillies du 10 juin 2018 au 11 août 2018 inclus ;
- VU** le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Haut-Rhin ;

**CONSIDÉRANT** que les activités exercées sur le site visé en annexe, sont à l'origine de pollution des milieux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

# ARRÊTE

## **Article 1 :**

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols référencé sous le numéro **68SIS06778**, situé à 1,1 km au Sud-Ouest du hameau Teufelsloch sur la commune de saint Hippolyte, section 0F1, parcelle n°26 (propriété AREVA) et parcelle n°44 (propriété non AREVA), est créé sur la commune de Saint Hippolyte. Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

## **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Il est également publié sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr> , rubrique « actualités », onglet « Secteur d'Information sur les Sols ».

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Saint Hippolyte.

## **Article 3 :**

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin.

## **Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est, le maire et le président d'établissement public de coopération intercommunale compétent le cas échéant, en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, dont le territoire est concerné par un projet de création d'un secteur d'information des sols, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 9 janvier 2019

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Signé

Christophe MARX

### **Délais et voie de recours :**

En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification.

## Identification

---

Identifiant	68SIS06778
Nom usuel	Ancien site minier uranifère du Teufelsloch
Adresse	A 1,1 km au Sud-Ouest du hameau Teufelsloch. Commune de Saint Hippolyte, section 0F1, parcelle n°26 (Propriété AREVA) débordant quelque peu parcelle n°44 (Propriété non AREVA )
Lieu-dit	
Département	HAUT-RHIN - 68
Commune principale	SAINT HIPPOLYTE - 68296
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site pilote de traitement du minerai uranifère et stockage de résidus miniers. En activité de 1955 à 1963, sous l'égide du CEA, ce site comprenait des travaux miniers souterrains, une installation de surface pour le traitement du minerai et une carothèque.</p> <p>Les travaux miniers ont consisté au creusement d'un puits de 48 m de profondeur, donnant accès à 4 galeries de 40 à 112 m de long situées au niveau -40m.</p> <p>Site aujourd'hui totalement démantelé et remblayé. Les produits radiologiquement marqués sont recouverts par des matériaux tout-venant. Le périmètre du site est grillagé à 2 mètres de hauteur avec panneaux de signalisations.</p> <p>Suivi environnemental du site réalisé tous les 5 ans selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral n°00-S-01 du 08/08/2000</p>
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	<p>Les servitudes posées sur la parcelle 26/2 (section F – Commune de Saint Hippolyte) ont été inscrites au registre des hypothèques. Ce sont des servitudes de type « restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'Etat ». Ces servitudes interdisent toute construction, tout affouillement des sols, toutes plantations et dessouchage d'arbres à racines profondes.</p> <p>La carothèque de 240 m<sup>2</sup> initialement établie dans un bâtiment situé au lieu-dit « Gros Forst » a été libérée à la demande de la mairie de Saint Hippolyte en 1970 pour y implanter un lotissement. Cette dernière a alors été transférée sur le carreau minier du Teufelsloch.</p> <p>Historique du démantèlement :</p> <p>En 1980 : Remblayage intégral du puits B1 par des produits tout-venant prélevés à proximité du site et démantèlement des installations destinées aux essais de traitement sur le site. Les différents matériels constitutifs ont été ferrailés selon les normes de radioprotection de l'époque</p>

En 1994 : Les travaux de réaménagement du site ont compris plusieurs étapes :

- Déboisement par l'Office National des Forêts de l'ensemble de la surface occupée par les anciennes installations minières et industrielles.

- Regroupement en une seule zone des produits à gérer comprenant environ 2600 tonnes de minerai à faible teneur (0,3 à 1,4 ‰) et les résidus de lixiviation correspondant au traitement de 1450 tonnes de minerai.

- Mise en place d'une couverture de 50 cm d'épaisseur faite de produits tout-venant stériles, disponibles sur place, afin de réduire l'impact radiologique des produits sous-jacents.

- Revégétalisation du site (opération confiée à l'ONF).

- Deux pistes forestières traversent le site et permettent une collecte efficace des eaux de ruissellement.

En 2009 : Chargement, transport et enfouissement de produits marqués radiologiquement (environ 100 m<sup>3</sup>). Mise en place de terre végétale pour assurer la couverture de ces produits.

## Références aux inventaires

---

### Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

### Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 1021841.0 , 6801747.0 (Lambert 93)

Superficie totale 43092 m<sup>2</sup>

Perimètre total 986 m

### Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du parcellaire 17/05/2017

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT HIPPOLYTE	0F	26	13/02/2018

### Documents

---

# Cartographie

